

Agenda des formations

Petits fruits : améliorer la nutrition de sa plante pour une meilleure efficacité santé et production

Le 24 janvier, à Brive (antenne de la Chambre d'agriculture)

Intervenant : Sébastien Soulié, producteur et membre du groupe DEPHY Franmboise de Corrèze

Au programme :

- Comprendre le fonctionnement et les besoins de la plante
- Savoir compléter avec des engrais foliaires

Concevoir et mettre en place un verger maraîcher

Les 26 et 27 janvier, à Brive (antenne de la Chambre d'agriculture)

Intervenant : André Sieffert de l'Association Drômoise d'AgroForesterie (ADAF)

Au programme :

- Comment associer légumes et arbres fruitiers (mais aussi arbres champêtres et arbres à bois d'œuvre)
- Quelles critères et contraintes prendre en compte (choix des espèces, distances d'implantation, ombrage...)
- Comprendre les différentes étapes de la conception
- Définir l'organisation spatiale et temporelle des productions
- Comment planifier au niveau technique et économique l'organisation de la production

Choisir et conduire ses couverts végétaux en maraîchage

Le 30 janvier, à Brive (antenne de la Chambre d'agriculture)

Intervenants : Alban Réveillé et Pierre Besse, maraîchers bio en Haute-Garonne, membres du collectif "Couverts végétaux en piémont pyrénéen" animé par Bio Ariège Garonne

Au programme :

- Les deux producteurs nous présenteront leurs expériences et les résultats acquis depuis plusieurs années dans le cadre des travaux du collectif "Couverts végétaux en piémont pyrénéen"
- Comment choisir et conduire ses couverts végétaux en fonction de ses objectifs, de son contexte et de ses contraintes
- Les indicateurs de suivi des couverts à prendre en compte
- Comment évaluer les apports des engrais verts sur la fertilité du sol (logiciel MERCI)

Chanvre CBD : une opportunité de diversification ?

Le 23 février, à Brive ou Tulle (antenne de la Chambre d'agriculture)

Intervenants : Jouany Chatoux et/ou Jeremy Gaillard, producteurs de chanvre à La Ferme Bio de Pigerolles (Creuse) et membres/porte-parole de l'Association Française des Producteurs de Cannabinoïdes.

Au programme :

- Y voir plus clair au niveau du contexte réglementaire qui encadre la production de chanvre CBD
- Découvrir les différentes étapes de la production et les points clés de l'itinéraire technique

Plants maraîchers : l'enquête est désormais terminée !

L'enquête sur les plants maraîchers lancée fin octobre est désormais terminée, **merci à tous ceux qui ont pris le temps d'y participer !** Le traitement des réponses est en cours et fera l'objet d'une synthèse dans le prochain bulletin.

C'est le dernier bulletin de l'année !
Toute l'équipe de la Chambre d'agriculture de la Corrèze vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine !



Irrigation en cultures spécialisées : retour sur la rencontre du 25/11

Le vendredi 25 novembre, la station de développement ADIDA de Voutezac et la Chambre d'agriculture ont organisé une rencontre technique « **Irrigation en cultures spécialisées** » qui a réuni près de 40 participants. Régis Bouchaud et son équipe de la SAS Bordas ainsi que Louis Esteve et Thierry Falip de NETAFIM sont intervenus et ont abordé différents thèmes :

- **Les différents types d'installations et équipements** : caractéristiques, comment bien les choisir, comment bien les positionner ?
- **Le pilotage de l'irrigation** : besoins en eau des plantes, stratégies et outils d'aide à la décision
- **Le contrôle et l'entretien du réseau**
- **L'organisation du travail** : comment optimiser le temps dédié à la gestion de l'irrigation ?



Ci-dessous quelques points à retenir de cette rencontre.

L'accès à l'eau

La rencontre a débuté par une intervention de Dominique Pessoz - conseiller irrigation à la CA19 et directeur de l'ASAFAC - concernant l'accès à la ressource en eau.

Il a rappelé que dans le département, les prélèvements par forage étaient quasi-impossibles compte-tenu du peu d'eaux souterraines. Il reste donc deux possibilités : le prélèvement par pompage dans une rivière ou le stockage des eaux de surface.

Pour cette dernière possibilité, il est à ce jour difficile d'envisager une retenue avec un miroir d'eau supérieur à 1000m² (contraintes réglementaires). Cela correspond à un volume d'eau stockée compris entre 2000 et 2500m³.

Il est donc indispensable de prendre en compte ce facteur dès qu'on envisage un projet car l'accès à l'eau va conditionner son dimensionnement.

Économiser l'eau, mais aussi l'énergie

Le contexte climatique de cette année (sécheresse, canicule, restrictions) a encore plus mis en lumière la nécessité de limiter et d'optimiser ses prélèvements d'eau, mais aussi le **besoin d'économiser l'énergie liée à l'irrigation afin de maîtriser ses charges.**

Avant, on raisonnait en débit : la pression était constante mais on la « cassait » avec des vannes / des réductions de diamètres de tuyaux, ce qui était très énergivore.

Maintenant, il faut le plus possible travailler sur l'efficacité de la pression : **avec des variateurs de pression, on peut économiser jusqu'à 30% d'énergie.** C'est désormais la pompe qui s'adapte au débit.

De même, l'installation doit être la plus simple possible : plus il y a de coudes, plus on consomme de l'énergie !

Caractéristiques de quelques équipements

Les goutteurs « rapportés » (ou « tubing », avec pics) sont adaptés pour à la culture hors-sol. En plein sol, il faut privilégier le goutte-à-goutte intégré. Il existe ensuite :

• **Différents écartements** (30 cm le plus souvent en maraichage) et **différents débits.**

• **Différents diamètres** (16 mm le plus souvent en maraichage, les 20 et 22 mm étant plutôt adaptés à des grandes longueurs en vigne ou arbo)

• **Différents types de régulation**

o **Le goutte-à-goutte turbulent**, avec un débit identique d'un bout à l'autre.

o **Le goutte-à-goutte autorégulé**, grâce à une membrane en silicone à l'intérieur : plus onéreux (+20%), il est indispensable s'il y a de la pente car il permet d'avoir un débit constant. C'est également très important en ferti-irrigation pour limiter les différences d'apports et donc de rendement.

• **Différentes épaisseurs de tube** : **c'est ce facteur qui détermine la durée de vie de l'équipement et son coût.** L'espérance de vie avec du 600 microns est de 5/6 ans alors qu'elle est de 10/15 ans avec du 1.2 mm. Quant aux goutteurs jetables, ils sont certes moins chers mais ils ne durent que 2 ans maximum, ne sont pas autorégulés et nécessitent une faible pression sur le réseau.



Le goutte-à-goutte entretient la ligne d'irrigation, il ne la crée pas. Il est donc indispensable de faire un plein d'eau en amont. A noter qu'avec les goutteurs rapportés, il n'est pas nécessaire de mettre « un plant = un pic » car la ligne se crée dans le sol.

Louis Esteve de NETAFIM a également rappelé que la micro-aspersion et la brumisation nécessitent des kits différents qui sont interchangeables sur la gaine principale : **on ne fait pas de la brumisation avec des micro-aspenseurs.** Il est nécessaire d'avoir une hauteur d'abri et un volume d'air suffisant pour faire de la brumisation et avoir un effet sur le climat. Il est important de s'équiper de clapets anti-gouttes : toute la ligne va se mettre en route en s'arrêtant en même temps, sans « flaquage » favorable aux maladies.

Peu de systèmes maraichers sont équipés de station de ferti-irrigation. **Il peut être néanmoins utile de s'équiper d'une pompe doseuse itinérante.** L'engrais organique peut être apporté mais attention à ce qu'il soit très soluble.



Pompe doseuse itinérante

Rappel des pressions moyennes :

Goutte-à-goutte : 1.5 bar
Asperseur : 2.5 bars
Canon : 6 bars

Brumateurs et
aspenseurs
CoolNet et SpiNet
de Netafim



Comment entretenir son réseau et détecter un dysfonctionnement

L'entretien de l'installation conditionne la qualité de l'irrigation et donc de la production. **Entretenir régulièrement son réseau, c'est aussi faire des économies et gagner du temps. Il faut donc être méthodique, organisé, et intervenir le plus possible en préventif.**

Placer la station dans un endroit accessible et fonctionnel facilite l'entretien et le confort. L'idéal est d'avoir un local bien dimensionné, spécifique, et isolé avec des panneaux sandwichs.

Toujours garder la documentation et l'avoir à portée de main si besoin, avec un petit kit de secours (un tamis ou un filtre à disque d'avance par exemple).

S'imposer des sessions de contrôle et d'entretien : mieux vaut s'imposer des sessions mensuelles de 30 minutes que de gérer des pannes à répétition avec un impact potentiel sur la culture, de la fatigue et de l'énerverment. A noter que certains prestataires proposent des services de contrôle et d'hivernage.

S'équiper de manomètres : la mise en place de manomètres en entrée et en sortie de la station de filtration permet de détecter un dysfonctionnement. Quand la pression en sortie doit être de 4 bars alors qu'elle n'est que de 2 bars, c'est la qualité de l'irrigation qui est impactée.

Qui dit « contre lavage automatique » ne dit pas « zéro surveillance » : si cela permet d'optimiser la gestion et de gagner du temps, cela demande tout de même du suivi et du contrôle.

Ne jamais enlever les tamis : nettoyer un tamis prend moins de 30 minutes, alors que nettoyer une installation bouchée peut prendre plusieurs jours et détériorer définitivement le matériel (goutte-à-goutte notamment).

Nettoyer son réseau une fois par an, en injectant de l'acide ou de l'eau oxygénée (certains acides citriques sont utilisables en AB) pour enlever les colmatages et les biofilms. Cela nécessite un système d'injection ou une pompe doseuse adapté.

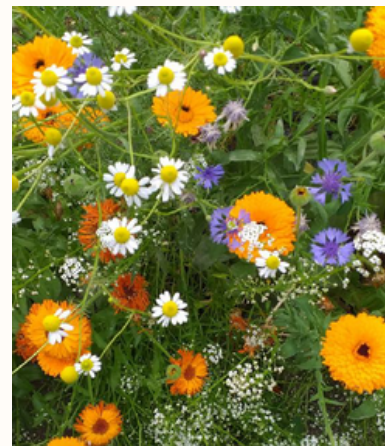
Purger son système l'hiver grâce à la vanne de purge.

Planter des bandes fleuries contre les pucerons

Le nouveau bulletin technique du groupe « Maraîchage et Légumes bio » des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine vient de sortir, sur le thème "**Planter des bandes fleuries sous serre pour lutter contre les pucerons**".

Il fait le point sur les **trois années d'essais** menés par la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime / Deux-Sèvres et la station d'expérimentation légumière ACPEL. L'objectif de ces essais était de **maîtriser les populations de pucerons en attirant les auxiliaires naturels dans la serre** (syrphes, chrysopes, coccinelles) **grâce à l'implantation de 4 espèces de fleurs sélectionnées pour leur attractivité** (alyse maritime, souci, bleuet et matricaire).

Pour le consulter, [cliquer > ICI <](#).



PAC 2023-2027 : la CA19 vous accompagne

La nouvelle programmation de la PAC entre en vigueur au 1er janvier 2023. La Chambre d'Agriculture de la Corrèze, en présence de la Direction Départementale des Territoires, vous invite aux réunions d'information sur la PAC 2023-2027 qui se tiendront près de chez vous aux dates et lieux suivants :

Antennes	Dates	lieux	horaires	Inscriptions obligatoires
Ussel	14/12/2022	Chambre d'agriculture Ussel	14h00 - 17h00	☎ 05.55.46.78.46
	15/12/2022	Mairie - Millevaches	14h00 - 17h00	
	16/12/2022	Salle des fêtes - Moustier-Ventadour	14h00 - 17h00	
Brive	05/01/2023	Salle des tabacs - Brive	14h00 - 17h00	☎ 07.85.63.48.98
	09/01/2023	Mairie - Meyssac	14h00 - 17h00	
Tulle	11/01/2023	Mairie Argentat	14h00 - 17h00	☎ 05.55.21.54.60
	20/01/2023	Salle 213 - Chambre d'Agriculture Tulle	14h00 - 17h00	
	26/01/2023	Mairie - Seilhac	14h00 - 17h00	
St Ybard	06/01/2023	Foyer rural - St Ybard	14h00 - 17h00	☎ 05.55.21.51.78
	10/01/2023	Salle des Fêtes - Chamberet	14h00 - 17h00	
	16/01/2023	Salle polyvalente - Lubersac	14h00 - 17h00	

Pour rappel, la nouvelle PAC prévoit un soutien renforcé au maraîchage, avec la mise en place d'une aide couplée "petit maraîchage" : si minimum 0.5 ha de cultures éligibles et SAU totale de l'exploitation de 3 ha maximum, environ 1 588 € d'aide par hectare de cultures éligibles

Cultures éligibles : légumes frais, petits fruits rouges, pomme de terre de consommation, melon, maïs doux, sous abri ou plein champ

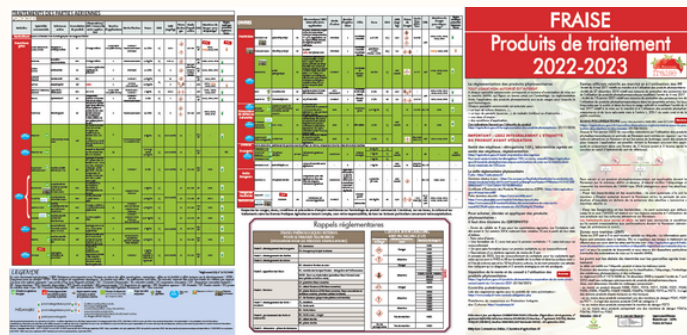
Cultures inéligibles : pépinière, cultures hors-sol, légumes secs, champignons, pomme de terre primeur.

Actus protection des cultures

La liste des produits de lutte utilisables en culture de fraise - campagne 2023 - vient de sortir. Ce document mentionne l'ensemble des produits phytosanitaires (bio et chimiques de synthèse) utilisables contre les bioagresseurs de la culture ainsi que leurs conditions d'emploi.

Pour télécharger ce document : [cliquer > ICI <](#).

Si vous souhaitez une version papier, contactez Karine Barrière.



BENEVIA vient d'obtenir une homologation sur plusieurs cultures. Benevia® est un insecticide de synthèse utilisable en traitement des parties aériennes en cultures légumières sous-abri uniquement. Substance active : Cyantranilprole. AMM = 2169999.

Usages autorisés :

- Cucurbitacées à peau comestible (concombre, courgette, cornichon...) et non comestible (melon, pastèque, potiron...) : utilisable contre aleurodes, chenilles phytophages, pucerons, thrips et mouches
- Fraisiers : utilisable contre chenilles phytophages, mouches, pucerons, thrips et coléoptères phytophages
- Tomates et aubergines : utilisable contre aleurodes, chenilles phytophages, pucerons, thrips et mouches

